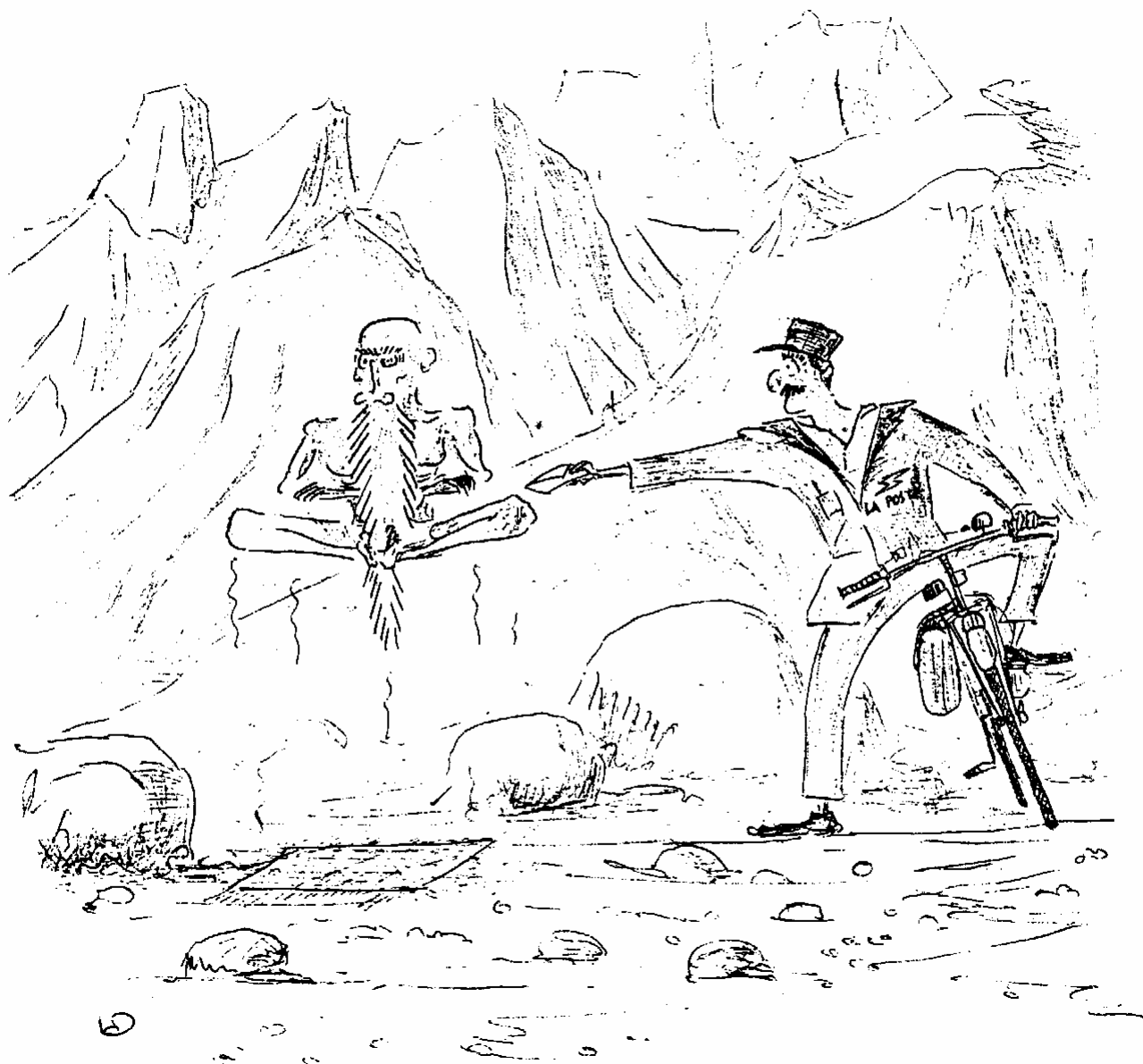


# LE COURRIER DE L'ASCETE



N° 5

Mai 1997



# COURRIER DE L'ASCETE n° 5

Mai 1997

## SOMMAIRE

- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 1997.
- L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 1997.
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 1997.
- LA PREPARATION DES PROCHAINS NUMEROS DE *MATERIAUX ENTOMOCENOTIQUES*.
- LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASCETE.
- ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».
- LU POUR VOUS.

### - L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 1997.

#### 1. *Quorum.*

Quatre adhérents sont physiquement présents, et pourvus chacun d'1 pouvoir. Puisque le quorum est fixé au quart des membres et qu'à cette date 29 adhérents sont à jour de leur cotisation, le quorum est atteint.

#### 2. *Rapport moral (Président).*

##### 2-1. *Moyens de l'ASCETE.*

Le personnel est bénévole : B. Defaut gère les affaires courantes et aussi, aidé par E. Marty, les activités d'édition (revue, dépliant, plaquette publicitaire,...). C'est grâce au matériel informatique de F. Veneau que notre association peut éditer.

##### 2-2. *Audience de l'ASCETE.*

Il y a un an à la même époque l'ASCETE comptait 25 adhérents. Ils sont aujourd'hui 38, soit une progression de 50% ; l'ASCETE est donc encore en pleine phase d'expansion.

Par ailleurs diverses publications se rapportant directement ou indirectement à l'ASCETE nous ont fait connaître plus largement ; et c'est sans doute grâce à cela que j'ai été invité à présenter l'association à une réunion conjointe de la Société Entomologique du Languedoc et la Société Entomologique de France, à Montpellier, le 26 Avril 97. D'autre part un stage d'initiation à l'entomocénologie est à l'étude avec l'OPIE-Languedoc / Roussillon pour l'été qui vient.

Récemment le « Synopsis » a été envoyé pour analyse à la Société Linnéenne de Lyon (sur sa demande), à l'OPIE national, à « L'Entomologiste », au « Courrier de l'Environnement » (INRA), à la « Nouvelle Revue d'Entomologie » et à l'Union de l'Entomologie Française (dont l'ASCETE est adhérent). A suivre.

##### 2-3. *Le bulletin de liaison (« Courrier de l'ASCETE »).*

Sa fonction est d'informer les adhérents sur la vie de l'Association, sur ses projets et sur ceux de ses adhérents, et cela au rythme de 2 ou 3 numéros par an. Deux numéros sont parus depuis la dernière A. G. (les n° 3 et 4).

##### 2-4. *Perspectives.*

Un jour ou l'autre il faudra arriver à coupler nos A. G. avec une excursion, ou une conférence, ou un colloque. On pourrait aussi tenir la prochaine A. G. en un lieu plus central relativement à l'ensemble de nos adhérents, tel que Poitiers ou Limoges.

**Vote.**

Le rapport moral est adopté à l'unanimité (8 voix).

**3. Compte-rendu d'activités (Secrétaire).****3-1. Revue (« Matériaux Entomocénétiques »).**

\* Le n°1, consacré à un système phytoclimatique de référence, est paru en Septembre 1996. Il a été tiré à 70 exemplaires (il en reste 13).

\* Le n° hors-série consacré au « Synopsis des Orthoptères de France » est paru en Février 1997. Il a été tiré à 100 exemplaires (il en reste 12).

\* Le n° 2, avec un article d'entomocénétique fondamentale, un article d'entomocénétique appliquée et un article de phytoclimatologie géographique, paraît en Mai 1997.

**3-2. Activités diverses.**

L'ASCETE a été représentée (par son président) au conseil d'administration de l'U. E. F. du 4 Mai 1996 (et le sera à celui du 26 Mai 1997).

**3-3. Perspectives.**

\* La DIREN Midi-Pyrénées a confié à l'ASCETE une petite étude rémunérée : enquête bibliographique sur l'état des connaissances concernant les Orthoptères et les synusies d'Orthoptères dans la région Midi-Pyrénées. Pour ce faire E. Marty va pouvoir être embauché pendant 1 mois en 97.

\* Le n° 2 de la revue étant bouclé on pense désormais au n° 3. Plusieurs auteurs se sont d'ores et déjà manifesté : L. Chabrol annonce un article sur *les Coléoptères coprophages et la restauration du pâturage ovin sur une lande du Limousin* et un autre sur *une première approche de la typologie du peuplement entomologique des landes sèches de la montagne limousine* ; N. Greff termine cette année une étude sur *l'impact de l'écobuage des rhodoraies sur la faune orthoptérique dans le Massif de Belledonne* ; F. Veneau et B. Defaut ont en projet pour l'été à venir une étude commune sur *la faune et le peuplement orthoptériques dans la « Dune boisée des Combots d'Ansoine »*, sur le littoral saintongeais ; B. Defaut va faire un travail sur *le peuplement orthoptérique de la Tech*, pour le compte de la Réserve de Nohèdes (Pyrénées Orientales). Sans compter l'enquête d'E. Marty évoquée ci-dessus.

Tout cela promet des articles intéressants pour notre revue.

**4. Rapport financier (Trésorier).****4-1. Compte de résultats 1996.**

Nature	Charges	Produits
Frais postaux	566,50	
Papeterie	254,70	
<i>Matériaux Entomocénétiques</i>	3297,56	
Documentation (guides)	1414,21	
Divers	231,20	
Cotisations / Abonnements		3110,00
Souscription (« Synopsis »)		4180,00
Total Produits		7290,00
Total Charges	5764,17	
<b>Résultat bénéficiaire</b>		<b>1523,83</b>

**4-2. Bilan 1996.**

La santé financière de notre association est fragile puisque B. Defaut a dû faire une avance de trésorerie, rendue nécessaire après la publication du premier n° de la revue (elle a pu être régularisée avec les rentrées provenant de la souscription au « Synopsis »).

Malgré tout il reste quelques cotisations à percevoir en 97 et des n° de revue à vendre. Et surtout nous allons certainement encore faire de nouveaux adhérents ...

<b>Nature</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Immobilisations	0,00	
Stocks	1409,18	
Créances	0,00	
Trésorerie	116,65	
Résultats		1525,83
Subventions		0,00
Emprunts		0,00
Dettes		0,00
	<b>1525,83</b>	<b>1525,83</b>

**Vote.**

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

**5. Montant des cotisations.**

Après discussion il est décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs antérieurs : 30 F pour la cotisation et 70 F pour l'abonnement.

**6. Renouvellement du Conseil d'Administration.**

Actuellement le Conseil d'Administration comprend 6 membres : J. Maurette (Vice-Président), C. Denèle (Trésorier), F. Veneau (Secrétaire-adjoint), E. Marty (d°) et B. Defaut (Président).

Nos statuts prévoient que le renouvellement se fait chaque année par moitié ; il faut donc que trois membres sortent. J. Maurette et C. Denèle ne se représentent pas, et F. Veneau se propose comme candidat à la réélection.

Par ailleurs M. Lepley est candidat.

**Votes.**

1°/ F. Veneau est réélu par 6 voix pour et 2 abstentions..

2°/ M. Lepley est élu par 6 voix pour et 2 abstentions.

**- L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 1997.****1. Modification de l'article 4 de nos statuts.**

Il est proposé de remplacer « *L'association éditera une revue apériodique* » par « *L'association éditera une revue à périodicité annuelle* ».

**Vote** : cette modification est adoptée avec huit voix pour.

**2. Complément à l'article 11 des statuts ou bien Règlement Intérieur.**

Il s'agit de ratifier la décision prise au C. A. du 2. XI.96 : « *Le conseil d'administration peut coopter des nouveaux membres, en attendant leur élection lors de l'Assemblée Générale la plus proche* ».

**Vote** : il est décidé par 8 voix pour d'accepter cette disposition et d'en faire un article d'un futur Règlement Intérieur.

**3. Complément à l'article 12 des statuts ou bien Règlement Intérieur.**

Il s'agit de ratifier une autre décision prise au C. A. du 2. XI. 96 : « *Un membre du conseil d'administration empêché d'assister à une réunion peut donner par écrit à n'importe quel autre administrateur le pouvoir de le représenter et de voter en son nom. Le nombre de pouvoirs qu'une même personne peut détenir est limité à 1* ».

**Vote** : il est décidé par 8 voix pour d'accepter cette disposition et d'en faire un article de Règlement Intérieur.

**4. Correction du lapsus dans l'article 14 des statuts.**

« *Le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire selon les modalités prévues à l'article 12* » doit devenir : « *Le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire selon les modalités prévues à l'article 13* »

**Vote** : cette modification est acceptée par 8 voix pour.

## **- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 1997.**

Sont présents : F. Veneau, E. Marty, M. Lepley et B. Default.

### **1. Election du bureau.**

Sont élus, chacun par trois voix pour et une abstention :

- \* Président : B. Default.
- \* Vice-Président : F. Veneau.
- \* Trésorier : E. Marty.
- \* Secrétaire : B. Default.

### **2. Points divers.**

#### **2-1. A quel nombre d'exemplaires éditer Matériaux Entomocénétiques n° 2 ?**

Compte tenu de l'état de nos finances il est décidé à l'unanimité de l'éditer à 70 exemplaires.

#### **2-2. Achat d'une thermocolleuse.**

Il est décidé à l'unanimité de différer.

#### **2-3. Achat du logiciel Carto-Fauna-Flora (coût : 500 F).**

Utile, voire indispensable, pour le travail commandé par la DIREN. Mais E. Marty a décidé de l'acquérir personnellement. Cela permet d'attendre encore ...

#### **2-4. Peut-on diffuser dès maintenant le dépliant sur l'ASCETE en l'état (nous n'avons pas encore de logo) ?**

Vu l'urgence (la présentation de l'ASCETE à Montpellier le 26 Avril) il est décidé à l'unanimité que oui.

#### **2-5. Le nombre de pouvoirs qu'un membre de l'association peut détenir en A. G. n'est-il pas trop faible (1 seul pouvoir), compte-tenu de notre éparpillement géographique et de la difficulté à se réunir qui en découle ?**

Il est décidé à l'unanimité de soumettre à une prochaine A. G. E. la modification de l'article 15 de nos statuts ; celui-ci deviendrait : « *Le nombre de pouvoirs que les adhérents peut détenir en Assemblée Générale est fixé par le Règlement Intérieur* ». Et il nous a paru souhaitable que, dans un premier temps, ce nombre soit fixé à 2.

#### **2-6. Faut-il modifier l'article 11 de nos statuts qui indique: « Le conseil d'administration est renouvelé chaque année par moitié » ?**

Compte tenu de la difficulté (d'ordre géographique) à trouver des personnes qui puissent siéger régulièrement en conseil d'administration, il est décidé à l'unanimité de soumettre à une prochaine A. G. E. la modification de l'article 15 de nos statuts ; celui-ci deviendrait : « *Les modalités de renouvellement du conseil d'administration sont fixées par le Règlement Intérieur* ». Il nous paraît souhaitable que, dans un premier temps, le renouvellement se fasse par quart.

## **LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASCETE.**

DONSKOFF Michel  
75005 Paris  
*Acridiens*

*aquatiques, Orthoptères)*

COPPA Gennaro  
08350 Villers-sur-Bar  
*Orthoptères*

JACQUEMIN Gilles  
54506 Vandoeuvre-lès-Nancy  
*Odonates, Ephémères ; (Hétéroptères*

## -ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».

Cette actualisation sera reprise dans une prochaine édition du *Synopsis* mais sous une forme plus synthétique afin de rester dans l'esprit de l'ouvrage. En attendant je donnerai régulièrement dans le *Courrier* des informations, dans le style de ce qui va suivre.

*Tylopsis liliifolia* (p. 5).

**F. Veneau** (comm. orale) indique qu'il a trouvé cette espèce non seulement dans la Vienne (réserve naturelle du Pinail) mais aussi en Charente (Verteuil).

*Barbitistes fischeri* (p. 6).

La forme grégaire (f. *berengueri* VALERY MAYET) est de couleur anormalement foncée selon CHOPARD (1951), et même presque noire selon BELLMANN et LUQUET (1995).

*Polysarcus denticaudus* (p. 7).

La forme grégaire possède des pattes un peu plus longues que la forme solitaire, l'ovipositeur est un peu plus court, et la couleur générale est très foncée (in CHOPARD, 1951) ; elle se distingue aussi par la taille plus faible et par le pronotum à forme davantage cintrée (BELLMANN et LUQUET, 1995).

*Cyrtaspis scutata* (p. 7).

**F. Veneau** (comm. orale) a également trouvé cette espèce à Poitiers (Vienne).

*Decticus verrucivorus* (p.9).

**A. Foucart** (*in litt.*) fait remarquer que la forme *monspelliensis*, attribuée à *D. albifrons* par BELLMANN et LUQUET (1995), se rattache en réalité à *D. verrucivorus*, dont elle constitue « une forme géante de basse altitude » ; selon le même auteur « cette forme est toujours présente dans la région de Montpellier et dans le Gard. (...) Elle peut être aussi bien verte que brune, de forte et de moyenne taille ». Je dois confesser à ce propos que les dessins des cerques par HARZ (1975) ne laissent guère de doute, en réalité, quant à l'appartenance spécifique de cette forme : il s'agit indiscutablement de *D. verrucivorus*.

La forme grégaire de *D. verrucivorus* présente un brachyptérisme important, selon **A. Foucart** (*in litt.*).

*Decticus albifrons* (p.9).

La forme grégaire présente « une coloration très foncée (presque noire) » selon **A. Foucart** (*in litt.*).

L'espèce est franchement abondante dans les friches herbacées denses de la Crau (mais pas dans le « coussou »), selon **M. Lepley** (comm. orale). **A. Foucart** renchérit (*in litt.*) : « cette espèce est très commune en région méditerranéenne. Elle est moins fréquente en limite de son aire de répartition ». Je conclus que *D. albifrons* n'est rare que dans l'étage SX 3.

*Platycleis intermedia* ssp *intermedia* (p. 10).

Questionné par **F. Dusoulier** (*in litt.*) au sujet des localités de ce taxon en Loire-Atlantique je n'ai pas réussi à retrouver la source de mon information. Je me demande alors s'il ne s'agit pas d'un lapsus de ma part pour Vendée ; *Platycleis intermedia* ssp *intermedia* est bien cité, en tous cas, de ce dernier département par CHOPARD (1951) et surtout il y est confirmé par KRUSEMAN (1988).

*Saga pedo* (p. 15).

*S. pedo* est peut-être beaucoup moins rare qu'on ne le croit car, selon **M. Lepley** (comm. orale), ses restes sont fréquemment trouvés dans les pelottes du Hibou Grand Duc, de la Chouette Chevêche et du Faucon Crécerelle, du moins dans le sud-est de la France.

*Ephippigerida nigromarginata* (p. 16).

« Cette espèce est toujours présente, du moins en 1996, dans les prés au nord de l'étang de Vendres. Elle est hâtive et discrète et sa présence est à rechercher dans des milieux similaires du sud de la France et du nord de l'Espagne » **A. Foucart** (*in litt.*).

*Uromenus rugosicollis* (p. 17).

**F. Veneau** (comm. orale) signale que l'espèce est présente à Saivres (près de St Maixent, Deux-Sèvres), et qu'il ne l'a jamais notée dans la Vienne. Cela complète nos connaissances sur l'extension orientale dans un secteur où on manquait de données (voir la carte in DEFAUT, 1984).

*Prionotropis hystrix azami* (p. 25).

Selon **A. Foucart** (*in litt.*) ce taxon ne dépasse probablement pas la Durance vers le nord ; en tous cas « la citation du *Vaucluse de KRUSEMAN* ne correspond à aucun exemplaire en collection tant à Paris et Amsterdam qu'à Montpellier ».

*Prionotropis hystrix rhodanica* (p. 25).

D'après **M Lepley** (comm. orale) le « coussou » typique est désormais protégé sur toute l'étendue de la Crau, et il n'y a donc plus à craindre l'extension des cultures irriguées. Le plus grave problème posé actuellement à la survie de *P. h. rhodanica* ce serait le projet d'extension de la base militaire d'Istres. Une autre menace existe aussi avec le projet de « plateforme multimodale » (= aire de stockage), en liaison avec un projet autoroutier.

Contrairement à ce que j'ai écrit (par lapsus) le mode d'émission sonore inédit est élytro-alaire; il s'ajoute aux modes fémoro-abdominal et tibio-alaire déjà connus : cf. FOU CART (1995), page 84.

*Pezotettix giornai* (p. 27).

Un lapsus très fâcheux m'a fait écrire *giornae* au lieu de *giornai*.

*Schistocerca gregaria* (FORSKAL, 1775).

Une femelle de cette espèce répandue en Afrique et en Asie tropicales a été récoltée à Hyères (Var) par P. Ponel, en Mai 1988, et un mâle a été observé à la même époque à Montpellier par H. Mau-rel. Cela est probablement un effet de la pullulation intervenue au Maghreb en 1987 et 1988, avec essai-mage fragmentaire jusqu'en Grèce et en Italie. Les mensurations de l'individu d'Hyères le rattachent à la forme *transiens*, intermédiaire entre phase grégaire et phase solitaire.<sup>1</sup>

*S. gregaria* arrive à s'égarer jusqu'en Irlande et en Angleterre (HARZ, 1975) et même jusque dans les Caraïbes et sur les côtes nord de l'Amérique du Sud (*in* FOU CART et PONE L, 1997):

Cette espèce est nouvelle pour la France mais manifestement allochtone, accidentelle ; elle doit être insérée à la p. 28 du *Synopsis*, juste après *Anacridium aegyptium*.

*Locusta migratoria* (p. 29).

J'ai moi-même observé en 1988 des larves âgées de cette espèce à l'extrémité sud-est du département de la Vienne, près de « Roche », sur la commune d'Adriers. C'est situé à 50 km au sud de la réserve du Pinail !

## -LU POUR VOUS.

Extrait du compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'OPIE tenue le 10 Juillet 1996, par R. Guilbot :

« Il faut savoir que les arrêtés du 22 Juillet 1993 fixant la liste des Insectes protégés sur le territoire national et en région Ile-de-France n'interdit pas la détention chez soi des spécimens. Concernant la convention de Washington une déclaration des insectes en collection capturés avant 1973 devait être faite au Service des douanes jusqu'en 1988. Pour ceux qui ne l'auraient pas faite, ils doivent pouvoir justifier de la possession de ces spécimens (factures, témoignages,...). Enfin, concernant les espèces protégées, une autorisation peut être demandée au ministère de l'environnement pour leur exploitation à des fins scientifiques. Dans des cas très particuliers et sur la base d'arguments pédagogiques, cette autorisation peut s'élargir au domaine de la présentation au public. Un dossier justifiant leur présentation doit accompagner la demande (joindre si possible la reproduction des textes qui accompagneront la présentation). »

<sup>1</sup> FOU CART et PONE L (1997) : Signalisation exceptionnelle du Criquet pèlerin, *Schistocerca gregaria* (FORSKAL, 1775) dans le sud de la France (*Orth., Acrididae, Cyrthacanthacridinae*). *Bull. Soc. Ent. France*, 102, 1, 39-41.